

Elle sait, du reste, quel est l'organe officiel par lequel le Saint-Père fait parvenir les nouvelles authentiques. Elle ne doit pas attribuer aux autres nouvelles plus de valeur qu'elles n'en méritent.

Après ces quelques remarques, il ne me reste plus que de souhaiter à Votre Seigneurie toutes sortes de biens de la part de Dieu.

Rome, de la Propagande, 12 novembre 1881,

L. † S. de Votre Seigneurie,

Le très dévoué serviteur,

JEAN CARD. SIMEONI, Préfet.

I. MASOTTI, Secrétaire.

MGR ALEXANDRE TASCHEREAU,

Archevêque de Québec.

Société Médicale de Montréal.

Séance du 27 Octobre 1881.

Dr E. P. Lachapelle, président, au fauteuil.

Lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance.

M. le Président, au nom du comité chargé de voir aux moyens d'installation du nouveau cabinet de lecture, fait rapport que les rédacteurs de l'*Union médicale* acquiescent volontiers au désir exprimé par la société, et qu'il sera très facile d'installer le cabinet de lecture en question dans la salle où la société tient actuellement ses séances.

L'élection des officiers pour l'année courante est à l'ordre du jour : MM. les Drs Desroches et Foucher nommés scrutateurs. Le scrutin donne le résultat suivant :

Dr J. A. Laramée, Président.

Dr A. Lamarche, 1er Vice-Président.

Dr C. M. Filiatrault, 2e do

Dr H. E. Desrosiers (réélu) Secrétaire-Trésorier.

Dr J. I. Desroches, Assistant do do

Comité de Régie : Drs E. P. Lachapelle, F. X. Perrault, A. T. Brosseau, N. Pafard, A. A. Foucher et F. C. S. Lamoureux.

Et la séance est levée.

Séance du 21 octobre.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le secrétaire trésorier présente son rapport pour l'année 1880-81. Ce rapport est adopté.

Le Dr A. B. Larocque soumet à la société un projet de loi concernant la santé publique.